

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU JEUDI, 15 JUIN 1797.

Suite de Londres, du 2 Juin.

Le sloop la *Favis* est arrivé hier à Spithead des Indes-Occidentales avec des dépêches de l'amiral Harvèy; il été mis en quarantaine. On a appris qu'il venoit annoncer au gouvernement la prise de Porto-Ricco, et de 5 vaisseaux de ligne espagnols qui y étoient en rade, par la flotte angloise. Cependant des lettres de Portsmouth démentent cette nouvelle, et assurent que l'attaque n'a pas réussi.

On a arrêté hier deux personnes qui distribuient des billets incendiaires aux soldats.

Les avis les plus certains qu'on ait pu se procurer jusqu'ici sur la force de la flotte hollandaise, à la poursuite de laquelle devoit aller l'amiral Duncan, la portent à 7 vaisseaux de ligne, 8 frégates et quelques sloops.

Le Sloop le *Penguin* a amené à Cork le lougre françois le *Terrible*. La gazette de la Cour annonce la prise des corsaires françois la *Justine* et l'*Adelaide*.

Le *Fiorenzo* et le *Clyde* ne sont pas les seuls bâtimens qui aient refusé de faire cause commune avec les révoltés. Le *Firm*, non seulement les a imités en s'en séparant, mais même il a amené avec lui le *Souge* et la *Bellone*.

On n'a point encore perdu l'espoir de ramener les matelots à leur devoir. On croit que la crainte leur fera faire plus que ce que l'indulgence n'avoit pu en obtenir. Ils n'ont pas vu sans inquiétude les dispositions militaires qu'on faisoit contr'eux à Sheerness, et la rupture de la communication avec le port. Le nombre des séditieux n'est guères que de 7000, encore y en a-t-il à peine le tiers qui soit vraiment révolté. Suivant les lettres de Gravesend et de Sheerness, en date du 1er, on augmente considérablement les forces de ces deux ports; tous les chemins, toutes les avenues sont gardés par

de nombreux détachemens d'infanterie et de cavalerie; les patrouilles arrêtent toutes les personnes qui paroissent suspectes; la garnison de Sheerness est de 6000 hommes. Tous les petits batimens qui passent entre la flotte et le port, arborent pavillon de trêve.

Proclamation du Roi.

George Roi!

Attendu que sur la représentation de nos lords commissaires de notre amirauté, relativement à la conduite des matelots & mariniers à bord de quelques-uns de nos vaisseaux au Nore, il nous a plu commander à nos dits lords commissaires de notre amirauté de signifier aux dits matelots & mariniers nos gracieuses intentions exprimées dans notre déclaration Royale, revêtue de notre sceing manuel, & sous la date de St. James le 27 Mai; & attendu que notre fidèle & bien-aimé cousin & conseiller, George Jean comte Spencer, notre fidèle & bien-aimé Charles George lord Arden, de notre Royaume d'Irlande, & William Young, ecuyer, vice amiral de la blanche, tous trois lords commissaires de notre amirauté, ont fait signifier aux équipages de nos vaisseaux au Nore nos gracieuses intentions exprimées dans ladite déclaration, & ont sommé lesdits équipages de rentrer dans leur devoir & obéissance, suivant la teneur de ladite proclamation; attendu qu'il nous a été représenté que quelques-uns des équipages de nos dits vaisseaux avoient désiré obéir à ladite déclaration; mais qu'ils en avoient été empêché par la violence; qu'on avoit tiré sur d'autres de nos vaisseaux qui se rendoient où le devoir les appelloit, & qu'on avoit tenté de s'opposer à ce que quelques vaisseaux obéissent aux ordres de leurs commandans; attendu qu'une persévérance aussi condamnable dans la révolte contre notre couronne & notre dignité, après des admonitions répétées & les offres réitérées de notre gracieux pardon, nous met dans la nécessité d'appeler tous nos fidèles sujets à notre secours, & à concourir avec nous à la réprimer; nous avons jugé à propos, de l'avis de notre conseil privé, de donner cette proclamation Royale, par laquelle nous enjoignons strictement & commandons à tous nos amiraux, généraux, commandans & officiers de terre & de mer, à tous nos magistrats, & à tous nos fidèles sujets, chacun dans l'endroit qu'ils occupent, de faire les plus grands efforts, pour, conformément à la loi, réprimer toute rébellion, mutinerie, trahison; & de se servir de tous les moyens autorisés par la loi, pour livrer à la justice

ceux qui s'en rendroient coupables, ainsi que leurs complices, fauteurs & adhérens; Nous défendons expressément à tous nos fidèles sujets de donner aide, secours, assistance ou encouragement quelconque aux coupables de sédition, mutinerie, trahison, à peine d'en répondre personnellement; & nous leur enjoignons & ordonnons de s'opposer de tout leur pouvoir & conformément à la loi, à ce qu'aucune personne leur donne aide, secours, assistance ou encouragement.

Donné à notre Cour de St. James le 31 Mai 1797.

On continue de faire en Irlande tous les préparatifs nécessaires pour mettre ce royaume à l'abri d'une invasion; on fortifie les côtes, on y porte un grand nombre de troupes, et on place des chaloupes canonnières dans les endroits qui ne peuvent recevoir de grands bâtimens. Il est arrivé à Dublin 3 régimens de Guernesey. D'un autre côté, on ne néglige rien de ce qui peut assurer la tranquillité intérieure; on arrête un grand nombre de mécontents; la force armée a dissipé quelques-unes de leurs assemblées.

Chambre des Pairs. — Séance du 1er Juin.

Lord Grenville présente à la Chambre le message suivant:

George Roi!

C'est avec le plus profond chagrin que S. M. informe la Chambre des Communes que la conduite des équipages de quelques vaisseaux qui sont maintenant au Nord, en persistant dans les actes les plus violens de mutinerie & de désobéissance, quoiqu'ils aient été pleinement compris dans tous les bienfaits qui ont été acceptés avec reconnaissance par tout le reste de la flotte de S. M., & malgré les offres réitérées qui leur ont été faites du gracieux pardon de S. M., n'ils voulaient rentrer dans le devoir, a forcé S. M. de demander à ses fidèles sujets, de concourir de tout leur pouvoir avec Elle pour réprimer une sédition aussi dangereuse & aussi criminelle. S. M. a ordonné qu'on mît sous les yeux de la Chambre une copie de la proclamation qu'elle a donnée à ce sujet; & Elle ne peut douter que son Parlement n'adopte promptement toutes les mesures qui pourront rendre, dans cette conjoncture importante, à pourvoir à la sûreté publique. S. M. recommande particulièrement à la considération de son Parlement la nature des peines à infliger à ceux qui entreprendroient d'exécuter quelque sédition ou mutinerie dans la flotte de S. M., de détourner une partie des forces de S. M., soit sur terre soit sur mer, de leur devoir, de la fidélité qu'ils doivent à S. M., & de l'obéissance & de la subordination qui sont si importantes à la prospérité & à la sûreté de l'Angleterre.

Sur la motion de lord Grenville, la Chambre arrête qu'elle prendra demain le message en considération.

(Le même message a été envoyé à la Chambre des Communes).

Suite de Paris, du 7 Juin.

M. Barthélemi s'est adroitement dérobé à toute la pompe du cortège qui étoit préparé pour lui. Il est arrivé presque incognito.

C'est à Brie qu'il rencontra les premiers courriers du Directoire. M. Barthélemi étoit dans une

grande berline à six chevaux. Les courriers, selon les ordres qu'ils avoient reçus, se hâtèrent d'aller à Charenton avertir de l'arrivée du nouveau directeur. Mais M. Barthélemi étant monté à Grosbois, poste située entre Brie et Charenton, dans une voiture d'amis qui lui avoit été secrètement préparée, trouva par là le moyen d'éviter tous les honneurs qui lui étoient destinés.

Il y avoit plus de quinze ans qu'il étoit absent de Paris. Quels sentimens n'aura-t-il pas éprouvés en entrant dans cette ville où tant d'événemens tragiques se sont passés depuis son départ. Le directoire a dû être bien étonné lorsqu'il a vu venir près de lui son nouveau confrère qu'il n'attendoit pas encore, après toutes les mesures qu'il avoit prises pour être instruit de son arrivée. Mais M. Barthélemi qui aime autant l'obscurité, que d'autres en sa place rechercheroient le fracas, avoit tout disposé pour se soustraire à la foule.

Discours de M. Barthélemi lors de son installation.

„Citoyens Directeurs! En recevant des représentans de la nation le droit de siéger parmi vous, le premier sentiment que j'éprouvai, fut celui de mon insuffisance. Témoin de l'éclat de la République française au dehors, plein d'admiration pour elle, je n'ai pu concevoir cet excès de bienveillance qui m'appelloit à exercer sa première magistrature.

„Mais bientôt, oubliant ma faiblesse, je n'ai plus senti que le bonheur de ma destinée. Assister aux derniers jours d'une révolution triomphante, pour en consolider les bienfaits, présider à l'exécution des loix, concourir avec vous & avec le Corps législatif à réparer les maux inséparables d'une longue tempête, quelle carrière, & combien elle a d'attraits!

„Dirai-je que j'ai été conduit par l'espoir non moins séduisant de trouver dans le Directoire les élémens d'une pacification générale: j'ai pensé qu'après un grand développement de force & de puissance, la République française se montreroit juste & pacifique, même envers les plus cruels ennemis. La justice garantit la durée des empires: la justice & la modération après la victoire amèneront cette paix durable qui doit sanctionner pour toujours la constitution que la France s'est donnée.

„Recevez, citoyens collègues, l'assurance de mon inviolable attachement à cette constitution: recevez l'hommage de mes sentimens pour vous. Il m'est doux de présumer que notre union, commandée par la loi, sera cimentée par une estime, une confiance & une affection réciproques.

Le président lui a répondu:

„Citoyen & cher collègue! Le Directoire exécutif reçoit avec la plus vive joie dans son sein, celui que la confiance des représentans du peuple a appelé à partager ses travaux.

„Vous avez su, cher collègue, dans des tems difficiles, faire respecter la République au dehors, lui conserver d'anciens & fidèles alliés, & neutraliser la malveillance de ceux qui voulaient lui susciter de nouveaux ennemis.

„Vos vastes connoissances & l'esprit de modération qui vous anime, sont un sûr garant du succès avec lequel vous travaillerez, de concert avec nous, à l'achèvement du grand ouvrage de la paix. L'élevation de vos principes nous as-

sure aussi que nous saurons la fonder en commun sur des bases justes & des conditions honorables.

„Loin du théâtre des factions qui ont si longtems affligé notre patrie à l'intérieur, vous avez pu en juger avec impartialité, & les efforts que vous joindrez aux nôtres pour les étouffer, porteront un caractère infiniment favorable à leur anéantissement.

„Nous espérons qu'en prenant connoissance des premiers travaux du Directoire, & que, témoin de l'union qui règne entre ses membres, vous leur rendrez estime pour estimer, & partageriez pour leur ancien collègue Letourneur les sentimens qu'il nous inspira par ses lumières, sa probité & ses vertus civiques; pendant les dix-huit mois qu'il demeurera au poste éminent que vous allez occuper.

La nouvelle de la prise de Porto-Ricco par les Anglois, est encore problématique. Suivant les dernières lettres de Madrid, on n'y en avoit aucune nouvelle. On trouve à ce sujet, dans un message adressé le 4 par le Directoire au Conseil des 500, un passage qui donne lieu de croire que Porto-Ricco n'est pas au pouvoir des Anglois. Voici ce passage:

„Tandis que les François de Saint-Domingue s'occupent du soin de conserver la colonie et d'en éloigner les Anglois, ceux des isles du vent offrent leurs secours et leurs forces aux alliés de la république. A la nouvelle de la descente des Anglois à Porto-Ricco, où ils avoient réuni des forces considérables, 1200 François commandés par le citoyen Paris, ont offert au gouverneur espagnol, qui a accepté leurs offres, de le charger de la défense d'un fort, sur lequel ils ont arboré le pavillon tricolor.

On prétend aujourd'hui que lorsque Buonaparte a demandé dans les premières négociations la liberté de Lafayette, les plénipotentiaires de l'Empereur y ont mis pour condition que le directoire de son côté accorderoit la liberté à quelques personnes désignées. Ils ont insisté particulièrement sur la mise en liberté de Cormatin, détenu au fort de Cherbourg. Le motif de cet intérêt a étonné d'abord; mais on s'est rappelé que Cormatin dans la pacification de Lamabilais, avoit demandé comme condition la liberté de Madame de France, et l'on croit que c'est à un acte de reconnaissance de cette auguste orpheline que Cormatin doit cette réclamation. (V. *idique*.)

De Gènes, le 28 Mai. — Tandis que nous attendions avec impatience la réponse de Buonaparte, il vient de nous envoyer deux commissaires des guerres pour former des magasins, et quatre ingénieurs qui vont tracer un camp de douze mille hommes dans la vallée de Pontfèvre; ils sont descendus chez le ministre Faypoult.

Le général Rusca est déjà à nos portes avec l'avantgarde. Une division commandée par Sahuguet, le suit de près; c'est ce général qui

doit diriger les opérations. Dès que Buonaparte aura achevé la régénération de Venise, il viendra arranger nos affaires et assurer notre gloire et notre bonheur. Tout se fera avec le plus grand ordre, et pour la plus grande gloire et prospérité du peuple.

Cependant il reste sous les armes, et il ne paroît pas trop disposé à céder la place à personne. Les violences et les arrestations continuent. On a annoncé que le 30, il y aura assemblée des différens quartiers, pour nommer un chef et l'état-major de la force armée. Les personnes éclairées désirent un tel événement, parce que, au moins, cela mettra au jour les meneurs de cette intrigue qui, jusqu'à présent, se tiennent cachés. (Tiré du papier de Paris.)

De Vienne, le 7 Juin.

L'on a maintenant la nouvelle certaine de l'évacuation de Gorice et Klagenfurth par les François; l'entrée de nos troupes dans ces deux villes a été un jour de fête; le son des cloches, la musique, toute la ville illuminée pendant la nuit qui a suivi ce jour, le vin distribué par les bourgeois aux troupes, les cris mille fois répétés de *Vive l'Empereur*, un bal gratis, tout a prouvé la joie des habitans d'être rendus à un gouvernement qu'ils chérissent.

M. le général-major comte de Klenau a dans une proclamation publiée le 28 Mai, témoigné aux habitans de Trieste sa satisfaction sur leur conduite et sur leur attachement à S. M. Impériale.

S. M. l'Empereur a nommé les colonels Buchner et St. Julien généraux-majors. Le général Gontreuil se trouvant guéri de ses blessures, passera à l'armée du Rhin. — On croit généralement que l'échange des ratifications a déjà eu lieu, mais que la Cour n'en publiera le contenu qu'à la fin du mois. — Il est arrivé Dimanche dernier, un courrier de Milan, par lequel M. le marquis de Gallo annonce la continuation des heureux succès des négociations avec les généraux Buonaparte et Clarke. Des lettres particulières de la même ville disent que déjà les armes Impériales ont été arborées dans quelques villes Venitiennes. — Le général Mack a été envoyé en Italie; à son retour, il se rendra en Hongrie pour y voir l'armée des nouvelles levées. — On évalue à 25,000 roubles le présent que S. M. l'Empereur de Russie a fait à M. le comte de Dietrichstein; le mariage de ce jeune seigneur avec la comtesse Schuwalow, a retardé jusqu'ici son retour.

D'Ansbach, le 25 Mai.

Le général Rey, commandant de cette place, ayant assuré les députés de notre municipalité

qu'il étoit autorisé à prononcer notre indépendance, celle-ci a déjà rendu différens décrets qui prononcent l'abolition des titres, de la noblesse, des armoiries, des livrées, de la gabelle, des droits d'entrée et de sortie, des places de finances etc. Le 28, on doit planter l'arbre de la liberté.

De Rovigo, le 30 Mai.

La municipalité de Padoue avoit envoyé ici deux députés, pour nous engager à fraterniser avec elle. Lorsque ceux-ci virent notre peu de disposition à accéder à leur demande, ils expédièrent un ordre du général Victor, qui nous prescrivait de reconnoître Padoue comme une autorité supérieure, et de lui obéir, en nous menaçant, en cas de refus, d'envoyer ici 3000 hommes de troupes. Nous répondîmes avec fermeté à cette menace, et nous envoyâmes aussitôt des députés au général en chef, qui ordonna au général Augereau d'établir notre indépendance, et de fixer nos limites de l'Adige au Pô jusqu'à la mer, en prenant à l'embouchure du Castagnaro.

De Venise, le 2 Juin.

Quelques municipalités des isles voisines envoient leurs députés pour fraterniser avec la nôtre. La fête de la plantation de l'arbre de la liberté aura lieu mardi prochain. Le ministre françois Lallemand vient d'écrire à notre municipalité pour la remercier de ses félicitations sur son retour; il lui fait part en même tems des préliminaires de paix avec S. M. l'Empereur. On est occupé à former notre garde nationale; elle sera composée de bourgeois et s'élevra à 20000 hommes. Les troupes françoises observent la discipline la plus exacte.

La nouvelle de l'entrée des Autrichiens à Udine et Palmanova ne se confirme pas; mais il est certain qu'ils continuent de descendre sur Gorice, et qu'un autre corps occupe tous les postes de la Carinthie, à mesure que la division du général Guieux les abandonne.

De Bruxelles, le 9 Juin.

Il est impossible de peindre la joie avec laquelle on a accueilli ici la nouvelle annoncée officiellement, que le ministère britannique avoit fait de nouvelles démarches pour renouer le fil des négociations avec la France; on espère que la paix générale fixera définitivement le sort de nos provinces, et d'une manière conforme au désir des habitans, qui sont bien loin de partager les principes républicains.

Des négocians étrangers viennent d'acheter une grande partie des maisons et magasins qui se trouvent à Anvers sur les bords de l'Escaut; cette spéculation ne peut être avantageuse qu'à

la paix; car dans ce moment le commerce y est de toute nullité.

Depuis quelques jours, il est passé successivement ici des artilleurs venant des places du département du Nord, pour se rendre aux armées du Rhin. Les troupes qui devoient être détachées de ces armées pour venir prendre leurs cantonnemens dans nos provinces et sur les bords de la Meuse, ne sont point encore arrivés à leur destination, quoique les quartiers aient été préparés partout pour les recevoir; il arrive seulement beaucoup de bagages et de convois d'effets militaires.

De Cologne, le 10 Juin.

Une partie de la division du général Watrin quitte nos environs, et se porte dans la Gueldre prussienne sur la rive gauche du Rhin, apparemment pour y occuper des cantonnemens.

De Coblenz, le 12 Juin.

Il vient d'émaner du consistoire de Trèves, une ordonnance pour la partie du Duché de Luxembourg soumise à la discipline ecclésiastique de ce diocèse, qui ordonne aux curés de faire la déclaration exigée, et même les menace, en cas de refus, de la suspension de leurs fonctions. Il est dit dans cette ordonnance, que le consistoire, après avoir fait examiner cette question par la faculté de théologie de l'université de Trèves, se croit autorisé à cette démarche.

On a publié hier ici un ordre qui enjoint à tous les commissaires, employés etc. qui ne sont plus au service, et dont notre ville fourmille d'en sortir dans le délai de 24 heures.

De Ratisbone, le 11 Juin.

On prétend généralement que le traité de paix définitif entre S. M. l'Empereur et la France, a été signé le 22 à Montebello, et l'on s'attend d'un instant à l'autre, à recevoir un décret Impérial à ce sujet.

On assure aussi que le ministre de S. M. Prussienne à la diète, a déclaré par ordre exprès de son Souverain, que la cour étoit en parfaite intelligence avec celle de Vienne.

On a arrêté ici et dans les environs, des quartiers pour des troupes fraîches, qui arrivent de l'Autriche.

De Francfort, le 14 Juin.

Le général Hoche est arrivé dimanche soir à Wetzlar; il est reparti le lendemain pour se rendre à son Quartier-général à Friedberg. — Il est passé, avant-hier par Wetzlar, un train considérable d'artillerie, escorté par une compagnie d'infanterie; il a pris la route de Dillenbourg.